

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE 22 JUILLET 2025**

**PREDILIFE ANNONCE LA RÉALISATION D'UN PLACEMENT PRIVE DE 300 K€ PERMETTANT D'ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DES VENTES JUSQU'AU PRINTEMPS 2026**

Villejuif, France, le 22 JUILLET 2025 à 19 heures CET – PREDILIFE (Euronext Growth : ALPRE FRO010169920) (la « Société »), spécialiste des solutions innovantes de prédiction de risque de pathologies pour une médecine personnalisée, annonce aujourd'hui la réalisation de son offre auprès d'un cercle restreint d'investisseurs d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles ou existantes (les « OCEANE »), à échéance 2029, ouverte le 3 juillet 2025 (l'« Offre »). L'Offre, réservée à un cercle restreint d'investisseurs pour un montant de 1 million d'euros, a été souscrite à hauteur de 32 %, correspondant à un montant de 326 000 euros.

**Rappel des objectifs de l'Offre**

Le produit de l'Offre sera principalement destiné à la poursuite de l'activité auprès des entreprises avant une opération plus importante via la filiale MammoRisk.

**Dilution**

Compte tenu du nombre d'OCEANE souscrites dans le cadre de l'Offre, l'incidence de l'émission des OCEANE sera la suivante :

- Impact de l'émission sur les capitaux propres par action (sur la base des capitaux propres au 31 décembre 2024, soit – 13 129 202 euros, et du nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2024, soit 3 762 505 actions) :

	Quote-part des capitaux propres au 30 décembre 2024	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(3)</sup>
Avant émission	- 3,49 €	- 1,51 €
Après émission des 130 954 actions nouvelles résultant du remboursement des OCEANE à la date d'échéance <sup>(1)</sup>	- 3,37 €	- 1,49 €
Après émission des 22 589 actions nouvelles résultant du remboursement des OCEANE à la date d'échéance <sup>(2)</sup>	- 3,47 €	- 1,51 €

(1) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 3,45 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 21 juillet 2025. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 3,45 euros (tel que prévu dans les modalités OCEANE section « Remboursement à la date d'échéance »).

(2) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 20 euros. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 20 euros (tel que prévu dans les modalités des OCEANE, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(3) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022, 10 juillet 2023, 22 juillet 2024, le 14 décembre 2023 et le 22 juillet 2024 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022 et le 18 décembre 2024, dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité desdites OCEANE et de l'intégralité desdites OCEANE en 4.916.587 actions nouvelles à un prix de conversion de 3,45 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 21 juillet 2025.

- Impact de l'émission sur l'investissement d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital de la Société (sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2025, soit 3 762 505 actions) :

	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(3)</sup>
Avant émission	1 %	0,433 %
Après émission des 130 954 actions nouvelles résultant du remboursement des OCEANE à la date d'échéance <sup>(1)</sup>	0,966 %	0,427 %
Après émission des 22 589 OCEANE actions nouvelles résultant du remboursement des OCEANE à la date d'échéance <sup>(2)</sup>	0,994 %	0,432 %

(1) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 3,45 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 21 juillet 2025. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 3,45 euros (tel que prévu dans les modalités OCEANE section « Remboursement à la date d'échéance »).

(2) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 20 euros. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 20 euros (tel que prévu dans les modalités des OCEANE, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(3) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022, 10 juillet 2023, 22 juillet 2024, le 14 décembre 2023 et le 22 juillet 2024 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022 et le 18 décembre 2024, dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité desdites OCEANE et de l'intégralité desdites OCEANE en 4.916.587 actions nouvelles à un prix de conversion de 3,45 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 21 juillet 2025.

### Impacts de l'opération en termes de gestion du risque de liquidité et d'horizon de financement

La forte dynamique des ventes et la maîtrise actuelle des dépenses permettent d'améliorer le flux opérationnel de trésorerie. Ces fondamentaux devraient perdurer car après un triplement des ventes au premier semestre, nous anticipons une poursuite de la croissance au second semestre. Ainsi, avec ce placement privé de 326 K€, notre horizon de trésorerie peut être étendu au-delà de nos hypothèses initiales, au moins jusqu'en mars 2026.

L'endettement de la Société est d'environ 13 millions d'euros à cette date, en ce inclus les dettes obligataires pour un montant d'environ 12 millions d'euros, dont au moins 10 millions d'euros pouvant être remboursés en actions de la Société.

### Répartition du capital et des droits de vote de la Société

La répartition du capital et des droits de vote de Predilife après l'émission des 326 OCEANE est présentée en annexe 1 du présent communiqué de presse.

### Avertissement

L'Offre n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Aucun contrat, engagement ou décision d'investissement ne peut se fonder ou s'appuyer sur le présent communiqué.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement.

Les valeurs mobilières de la Société seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique. Le présent communiqué ne peut être distribué ou diffusé par un intermédiaire ou tout autre personne aux États-Unis d'Amérique.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué est destiné uniquement aux (i) professionnels en matière d'investissement au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ou (ii) aux personnes répondant à la définition de l'Article 49(2) (a) à (d) de l'Ordonnance (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) ou (iii) aux personnes pour lesquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou la cession de valeurs mobilières peut être légalement communiquée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué (y compris toute copie qui pourrait en être faite) ne doit pas être diffusé, transmis ou introduit aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ni être distribué ou redistribué à un résident de ces pays. La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation et de restrictions spécifiques. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent prendre connaissance de cette réglementation et de ces restrictions et les respecter. Le non-respect de cette réglementation et de ces restrictions peut constituer une violation des réglementations applicables en matière de titres financiers.

## **À propos de Predilife**

PREDILIFE est une société pionnière dans la conception et le développement de tests de prédiction destinés à prévenir les principales maladies. Elle utilise des méthodes d'intelligence artificielle appliquées à des données médicales cliniques et génétiques dans un cadre juridique sécurisé. La prédiction de ces risques individuels permet de proposer un protocole de suivi personnalisé et une identification plus précoce des pathologies.

Pour en savoir plus : <https://www.predilife.com>

### **Contacts**

Relations Investisseurs PREDILIFE

**Stéphane Ragusa**

Président Directeur Général

[investisseurs@predilife.com](mailto:investisseurs@predilife.com)

Relations Presse CAPVALUE

01 80 81 50 00

[info@capvalue.fr](mailto:info@capvalue.fr)

## ANNEXE 1 : REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

Avant émission des 321 OCEANE JUILLET 2025 (sur une base non diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 492 643	39,67%	2 651 911	48,11%
Caravelle	808 571	21,49%	808 571	14,67%
Antoine Bricard	364 779	9,70%	729 558	13,24%
Cleaside Holding	43 877	1,17%	87 754	1,59%
Salariés	19 082	0,51%	38 164	0,69%
Actions autodétenues	14 027	0,37%	-	0,00%
Public	1 019 526	27,10%	1 196 249	21,70%
Total	3 762 505	100,00%	5 512 207	100,00%

Après émission des 321 OCEANE JUILLET 2025 (sur une base non diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 492 643	38,34%	2 651 911	46,99%
Caravelle	808 571	20,77%	808 571	14,33%
Antoine Bricard	364 779	9,37%	729 558	12,93%
Cleaside Holding	43 877	1,13%	87 754	1,56%
Salariés	19 082	0,49%	38 164	0,68%
Actions autodétenues	14 027	0,36%	-	0,00%
Public	1 150 480	29,55%	1 327 203	23,52%
Total	3 893 459	100,00%	5 643 161	100,00%

Avant émission des 321 OCEANE JUILLET 2025 (sur une base diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 492 643	17,20%	2 651 911	25,43%
Caravelle	808 571	9,32%	808 571	7,75%
Antoine Bricard	364 779	4,20%	729 558	7,00%
Cleaside Holding	43 877	0,51%	87 754	0,84%
Salariés	19 082	0,22%	38 164	0,37%
Actions autodétenues	14 027	0,16%	-	0,00%
Public	5 936 113	68,40%	6 112 836	58,61%
Total	8 679 092	100,00%	10 428 794	100,00%

Après émission des 321 OCEANE JUILLET 2025 (sur une base diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 492 643	16,94%	2 651 911	25,11%
Caravelle	808 571	9,18%	808 571	7,66%
Antoine Bricard	364 779	4,14%	729 558	6,91%
Cleaside Holding	43 877	0,50%	87 754	0,83%
Salariés	19 082	0,22%	38 164	0,36%
Actions autodétenues	14 027	0,16%	-	0,00%
Public	6 067 067	68,87%	6 243 790	59,13%
Total	8 810 046	100,00%	10 559 748	100,00%

(1) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 3,45 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 21 juillet 2025. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 3,45 euros.

(2) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022, 10 juillet 2023, 22 juillet 2024, le 14 décembre 2023 et le 22 juillet 2024 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022 et le 18 décembre 2024, dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité desdites OCEANE et de l'intégralité desdites OCEANE en 4.916.587 actions nouvelles à un prix de conversion de 3,45 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 21 juillet 2025.